

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 22/04/2025 à 20h30

N° d'ordre	N° interne de l'acte	Objet	Décision
1	2025-015	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - EMPLOI – FORMATION PROFESSIONNELLE (8.6) - Entretien du village	Adoptée
2	2025-016	FINANCES LOCALES - DÉCISIONS budgétaires (7.1) - Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables	Adoptée
3	2025-017	DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) – Vidéoprotection	Adoptée

2025-015 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - EMPLOI – FORMATION PROFESSIONNELLE (8.6) - Entretien du village

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques de la CODECOM du Pays d'Etain n'interviendront plus dans les communes pour l'entretien à partir du 1er juin 2025. Il propose donc deux solutions soit une embauche d'un agent technique au sein de la Commune ou soit de faire intervenir une société extérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Embauche d'un agent technique : 5 voix (Pierre-Marie MEYER, Nadine COLLARD, Jocelyne LEPEZEL, Philippe OUDEA, Julien VANBRABANT)

Intervention d'une société extérieure : 6 voix (Ghislaine BERQUE, Fabrice RONDEAUX, Philippe LAHAYE, Christophe MAGUIN, Martial GRANGE, Cindy VIVANT)

Abstention : 1 voix (Emmanuel LAVERNE)

Au vu des votes, le Conseil Municipal :

- décide de faire intervenir une société extérieure pour l'entretien de la Commune.

2025-016 : FINANCES LOCALES - DÉCISIONS budgétaires (7.1) - Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les restes à recouvrer pour lesquels de nombreuses poursuites, toutes infructueuses ont été effectuées par le Trésorier qui en propose l'admission en non-valeur.

Le débiteur est :

- FUGA Sarah pour un montant de 328.29 €

Un mandat de 328.29 € sera émis au compte 6542. (Les crédits ouverts sont suffisants au chapitre 65).

2025-017 : DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) - Vidéoprotection :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devis reçu de la société CITEOS pour la mise en place de vidéoprotection sur la commune.

Le devis s'élève à 35 587.00 € HT soit 42 704.40 € TTC.

Le Maire propose de demander des subventions à la Région Grand Est et à l'Etat (DETR ou DSIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la réalisation des travaux de vidéoprotection sur la commune
- autorise le Maire à demander des subventions auprès des organismes
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ces travaux

Résultats de vote :

Pour : 11 voix Ghislaine BERQUE, Fabrice RONDEAUX, Pierre-Marie MEYER, Philippe LAHAYE, Christophe MAGUIN, Nadine COLLARD, Martial

GRANGE, Emmanuel LAVERNE, Philippe OUDEA, Julien VANBRABANT, Cindy VIVANT

Contre : 1 voix Jocelyne LEPEZEL

Abstentions : 0

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Actes rendus exécutoires après dépôt en Préfecture le : 29/04/2025

Publiés le : 29/04/2025

Le Maire,
Pierre-Marie MEYER